

Rapport n°24

Accunsentu di una vendita à a curtile à a SCI JJS – Carrughju di U Puntettu – Carrughju di Colle

Approbation d'une vente d'une cour à la SCI JJS – Rue
du Puntettu – Rue du Colle

La Ville de Bastia est propriétaire de la parcelle AO 649 (22 m²) sise entre le 2 rue du Puntettu et l'immeuble de l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C) dans l'angle de la rue du Colle.

Cette cour enclavée, du fait de la construction du nouvel immeuble, ne revêt aucun intérêt pour sa conservation dans le patrimoine de la commune.

C'est pourquoi, elle a été proposée à la vente au syndicat des copropriétaires du 2, rue du Puntettu et aux deux copropriétaires de cet immeuble pouvant prétendre à un accès à cet espace du fait de la localisation de leur logement, à savoir les Cts Ambrosini et la SCI JJS.

Le syndicat des copropriétaires et les Cts Ambrosini n'ont pas souhaité acheter ladite la cour. La SCI JJS, par délibération en date du 4 Juillet 2024, a accepté la proposition de notre collectivité pour le prix de 2860 € conformément à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP en date du 18 Décembre 2023.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la vente de la parcelle AO 649 (22m m²) à la SCI JJS représentée par M. Jean-Jacques SQUAGLIA pour le prix de 2 860 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à son établissement.

